

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles.](#)
[Item](#)[Irénee Hausherr, L'obéissance religieuse. L'obéissance du préposé](#)

Irénee Hausherr, L'obéissance religieuse. L'obéissance du préposé

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0654

SourceBoite_020-19-chem | Direction spirituelle. XVIe - XVIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

J. Hauerhorst
L'obéissance religieuse
p 65

652

L'obéissance du prêtre

d'après le concile Vatican II.

Le prêtre doit obéir

1. qui est. Il s'agit que le subordonné, en tant que religieux, se soumette au supérieur ; l'obéissance de l'ecclésiastique n'est que l'une des formes de l'obéissance.

2. sa qualité de repr. de D. L'obéissance n'est que D. à obéir en la mesure ; elle ne concerne aucun de ses membres → la volonté de D. Il faut qu'il recherche elle-ci

3. s'il représente le supérieur, l'autorité de D., les subordonnés représentent l'œuvre de Dieu : "ce que le supérieur fait au plus haut de la mesure"

4. L'obéissance de l'ecclésiastique n'est pas un but, mais le moyen de la fin spirituelle de la vie de D.



pas de verso